



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 74586

## Texte de la question

M. René Dosière souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). Alors qu'en 1993, le ministre de l'éducation nationale avait ouvert des perspectives afin que les carrières des PEGC et celles des professeurs certifiés soient identiques, il semblerait que les PEGC n'aient toujours pas la possibilité d'atteindre, au terme de leur carrière, l'indice 782, qui est l'indice terminal de la hors-classe des professeurs certifiés. Cette inquiétude, qui est celle de près de 40 000 PEGC, les a conduit à demander que leur soit attribuée une bonification d'ancienneté et que des possibilités d'élargissement d'accès à la hors-classe, avec révision de la barrière statutaire de sept ans, leur soient réellement ouvertes. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de répondre aux attentes des PEGC.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74586

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2002, page 1626